

Information sur les adhésions de la saison 2020-2021

Nous souhaitons tous que la saison 2020-2021 puisse se dérouler normalement. Mais dès le mois de septembre, les arrêtés ministériels tombent les uns après les autres : l'interdiction du sport pour les personnes majeurs en intérieur puis la fermeture répétée des établissements sportifs pour les mineurs nous ont laissé peu d'espoir.

Face à cette situation, nous avons pris rapidement la décision de ne pas prendre en compte les inscriptions des adultes et de ne licencier que les mineurs et les étudiants en STAPS, action importante pour qu'ils soient en capacité de s'entraîner tout en étant assurés. Toutes les fois qu'il fut possible de pratiquer dans les gymnases et les piscines, les adhérents, les employés et les bénévoles ont toujours répondu présent, même s'il fallait revoir assez souvent leur emploi du temps.

Pour faire face à ces situations aléatoires, nous avons réfléchi à une solution plus pérenne. Une convention a été signée avec l'établissement privé des Charmilles pour occuper, durant une partie de la semaine, les cours extérieurs. En plus d'un investissement de temps de la part des membres du comité directeur, il a aussi fallu investir massivement dans du matériel facilement stockable et utilisable dehors. Bien sûr ces aménagements ne s'adressent qu'aux adhérents des sections de gymnastique, la ville ne proposant pas, à l'heure actuelle, des créneaux dans les piscines extérieures.

Durant les périodes de chômage partiel, nous tenons à continuer notre politique sociale en maintenant le salaire de nos dix employés ; nous complétons le 30 % ou 40 % non payé par l'état.

Néanmoins, au vu des circonstances exceptionnelles, le comité directeur a pris la décision de rembourser les cotisations au prorata des séances qui ont pu être proposées, dans les différentes sections. Cette opération ne pourra se faire donc qu'à la fin de la saison, c'est à dire courant juillet. A ce moment là, vous aurez deux choix :

- vous faire rembourser les séances non réalisées par le club.
- faire don de la somme des séances non réalisées. Pour rappel, notre association étant reconnue d'utilité publique, les dons sont défiscalisés à hauteur de 75 %.

	Adulte	Étudiant en STAPS	Mineur
Adhésion pour 1 entraînement par semaine.	Adhésion et cotisation non encaisser ou remboursement total.	Remboursement de 4€ par séance non réaliser par le club	Remboursement de 4€ par séance non réaliser par le club
Adhésion pour 2 entraînements par semaine.	Adhésion et cotisation non encaisser ou remboursement total.	Remboursement de 2,6€ par séance non réaliser par le club.	Remboursement de 2,6€ par séance non réaliser par le club.
Adhésion pour 3 entraînements par semaine.	Adhésion et cotisation non encaisser ou remboursement total.	Remboursement de 2€ par séance non réaliser par le club.	Remboursement de 2€ par séance non réaliser par le club.

Calcul fait sur la base du prix de la cotisation (hors les 50€ d'adhésion) sur 33 semaines de pratique.

En espérant vous revoir nombreux l'année prochaine, pour une vraie saison sportive.

Cordialement

La Sentinelle des Alpes